

Ligne de caution ou caution Bancaire

Notice explicative adéquate conformément à l'article 1 et 2 de la Directive N°3/W/2022

Votre Banque fait son maximum pour que ce document donne un bon reflet des principaux types de crédit, en cas de contradictions, c'est toutefois le contrat de crédit qui prime

INFORMATIONS BANCAIRES

CaixaBank, S.A., Succursale au Maroc

SIÈGE SOCIAL : 179 BOULEVARD ANFA,
CASABLANCA

TELEFONO: +212522979350

SITE INTERNET: WWW.CAIXABANK.MA

ADRESSE E-MAIL: 7819@CAIXABANK.COM

QU'EST-CE QUE LE FINANCEMENT

La caution bancaire est une opération par laquelle la banque prend l'engagement de se substituer à son client en cas de défaillance de celui-ci et garantit ainsi l'exécution d'une obligation de payer.

Avantage du produit :

- Soulage la trésorerie en permettant de différer, voire d'éviter un décaissement, ou d'accélérer une rentrée de fond
- Aide pour l'obtention de marchés auprès de l'état ou de collectivités publiques ou privés
- Crédibilise le client

Caractéristiques :

Types de cautions : Cautions Administratives : La caution provisoire ou caution de soumission- La caution de retenue de garantie- La caution de restitution d'avances ou d'acompte, cautions douanières

Cautions fiscales- Cautions commerciales- Les autres types de cautions

Intervenants : Le donneur d'ordre de la garantie- La banque contre garante -Le bénéficiaire de la garantie- La banque du bénéficiaire

Principaux risques

Les principaux risques comprennent les suivants :

- La Banque continue à percevoir des commissions tant que la mainlevée n'est pas livrée
- En cas d'exécution d'une caution, le client est tenu à verser à la Banque le montant de la caution dans un délai n'excédant pas 5 jours à partir de la date de la mise en jeu
- Le client reste tenu par les cautions en circulation même en cas de déchéance du contrat

RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CONDITIONS ÉCONOMIQUES

COMMISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> > Commission d'ouverture > Commission de disponibilité > Commission sur la caution > Commission de modification 	<ul style="list-style-type: none"> > Négociation avec le client > Les commissions visent à rémunérer la banque pour les services rendus. Certaines sont flat, d'autres sont trimestrielles
INTERETS	<ul style="list-style-type: none"> > Intérêts de retard 	<ul style="list-style-type: none"> > 2% de plus que les intérêts de crédits
CHARGES FISCALES	<ul style="list-style-type: none"> > TVA 	<ul style="list-style-type: none"> > Selon la loi en vigueur.
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Envoi de Documents de l'opération sous format papier 	<ul style="list-style-type: none"> > Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> > Envoi de Documents de l'opération sous format Electronique 	<ul style="list-style-type: none"> > Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> > Aide au niveau de financement 	<ul style="list-style-type: none"> > Les différents pouvoirs publics au Maroc offrent des aides au niveau du financement et/ou la garantie aux entreprises Pour plus d'informations sur le sujet, merci de visiter les sites dédiés https://www.almoukawala.gov.ma/fr

CONVENTION OU CONTRAT, RESILIATION ET GARANTIES

Convention /Contrat

La ligne de caution bancaire est une convention dans laquelle sont détaillées les conditions sous lesquelles la banque peut cautionner vos bénéficiaires

Elle détaille notamment :

- le plafond de la ligne : c'est-à-dire le montant maximum pour lequel la Banque peut donner des cautions
- le montant des diverses commissions : le montant de ceux-ci dépendront principalement de la qualité de crédit de votre entreprise
- le type des cautions que la Banque peut donner en faveur de son client

À noter, que même en cas de mise en place une ligne de caution, la Banque peut refuser d'accepter de donner cautions qu'elle jugerait de mauvaise qualité.

Résiliation du contrat

Conformément aux dispositions du contrat, la Banque a le droit de résilier le contrat si l'un des événements indésirables prévus par le contrat se produit et d'exiger le remboursement immédiat de toute somme qui lui serait due par le Client.

La Banque a le droit de modifier unilatéralement les conditions contractuelles, lorsque cela est prévu contractuellement et uniquement en cas de motif justifié, moyennant notification au Client avec un préavis minimum de 2 (deux) mois. Ces modifications sont réputées approuvées si le Client ne se retire pas du contrat à la date fixée pour l'application correspondante.

Le client est tenu de provisionner son compte pour le montant de l'ensemble des cautions en circulation même celle qui ne sont pas mises en jeu

Durée maximale de clôture de la relation contractuelle

En cas de résiliation et sauf convention contraire, les parties procéderont à la liquidation de la relation dans un délai de 15 Jours Ouvrés à compter de la survenance de l'effet de résiliation.

Principale Garantie :

Caution solidaire et personnelle de la maison mère

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES UTILES

Nous nous engageons après réception du dossier complet, à vous rendre une réponse quand à l'issue de votre demande dans un délai de 15 jours ouvrables maximum.

Nous vous informons que CaixaBank S.A. Succursale au Maroc met à la disposition de ses clients un canal destiné à recueillir les *signalements externes relatifs à l'existence de comportements ou de situations susceptibles d'être qualifiés de corruption ou d'atteinte à la probité.*

Les clients peuvent soumettre leurs communications via courrier postal en envoyant une lettre au responsable du bureau à l'adresse suivante : Caixabank S.A. Succursale au Maroc 179 Boulevard ANFA.

Les canaux alternatifs suivants sont également mis à la disposition des clients: par téléphone au 0522-97-93-50 ou directement en agence, de 8h à 16h30, en contactant le chargé d'Affaires.